

CHARTRE DU CLUB ET REGLEMENT

Engagements des entraîneurs et des dirigeants

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Mettre à la disposition des athlètes un encadrement composé d'intervenants compétents.
- Promouvoir l'esprit sportif et ses valeurs de solidarité, de respect, de dépassement de soi.
- Organiser et indemniser les déplacements aux compétitions dans les conditions prévues de la circulaire financière.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club.
- S'assurer de la formation des entraîneurs et officiels.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

Engagements de l'athlète (et parents d'athlètes pour les mineurs)

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants.
- Respecter les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements.
- Porter le maillot du club lors des compétitions ou lors des sorties clubs.
- Se donner les moyens pour progresser en participant aux entraînements avec assiduité et motivation.
- Participer à la vie du club (covoiturage, bénévolat, etc.).
- Obligation de porter le maillot du club à toutes les compétitions
- **Catégorie U10 / U12 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, et aux rassemblements mensuels de ces catégories.
- **U14 / U16 / U18 / U20 / U23 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, une compétition en salle et pour la saison estivale deux compétitions. (Aux départementaux individuels et par équipe pour les U14 / U16).
- Honorer les sélections et qualifications dont il ferait l'objet (Equip'Athlé, Interclubs, divers championnats).

Engagements des parents d'athlètes (pour les mineurs)

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...).
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires et informer l'entraîneur des absences éventuelles.
- Le responsable effectue un pointage et alerte les parents.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).